

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2017_12_9**

L'an deux mille dix sept , le vendredi 08 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Décembre 2017

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLEAU Rachel, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 20

**Objet : Approbation du rapport
CLECT 2017****Pouvoirs :**

Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame RELET Graziella, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine,
Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) du GrandAngoulême a rendu son rapport, suite à la réunion du 25 septembre dernier concernant l'évaluation des différents transferts intervenus depuis le 1er janvier en matière de :

- Zones d'activités économiques,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Assainissement collectif,
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

La CLECT s'est également prononcée sur l'évaluation des charges transférées, dans le cadre de la restitution de la compétence voirie par l'ex-communauté de communes Charente-Boëme-Charraud à ses communes membres, et sur les modalités de fixation initiale du montant des attributions de compensations définitives des communes de l'ex communauté de la Vallée de l'Echelle.

Vu les dispositions du CGCT, et notamment celles de l'article L.5211-5, ainsi que celles des articles L.5214- 1 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté du créant la communauté d'agglomération de GrandAngoulême ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême ;

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges, établi le 25 septembre 2017 ;

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLECT «est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du CGCT, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission ».

AR PREFECTURE

016-211602362-20171208-D_2017-12-8-DE
Reçu le 20/12/2017

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport de la CLECT de la communauté du 25 septembre 2017 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (méthode de droit commun) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/12/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **20 DEC. 2017**

Le Maire,

Michel CARTERET.

